



—  
VOEU  
—

**VOEU CULTURE**

JUILLET 2022



## LE CESER EN QUELQUES MOTS...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.

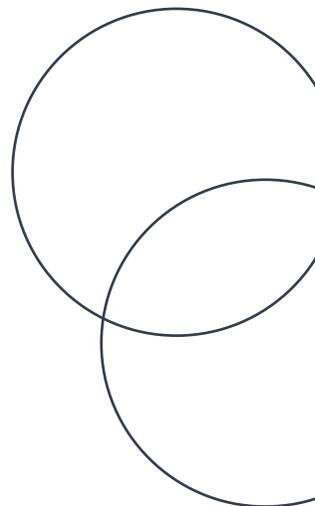


Nous avons été informés par le monde des arts et de la culture de la décision du Conseil régional de la nouvelle répartition, ayant pour conséquences de supprimer ou de réduire dans une proportion significative, leur subvention de fonctionnement à un certain nombre d'institutions culturelles et d'équipes de création de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2022.

Au regard des difficultés actuelles traversées par le secteur culturel, de leurs efforts conséquents pour s'adapter et maintenir des propositions culturelles de qualité à la suite de deux ans de pandémie et de restrictions, le CESER s'interroge sur cette baisse des récentes subventions régionales qui pose à des dizaines de structures de toutes tailles et de tous secteurs répartis sur l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes de sérieux problèmes de fonctionnement.

Dans ce contexte, le CESER exprime le vœu que le Conseil régional renoue le dialogue avec les acteurs de la culture.

Le CESER souhaiterait être saisi de cette question pour éclairer la politique culturelle régionale.



—  
VOEU  
—

Crédits photos : 123 rf

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20